



Commission Territoriale d'Organisation Des Compétitions

Saison 2017-2018

Le 25 septembre 2017

Championnat « U15 » Masculins Secteur 83

Compétition ouverte aux joueurs nés en 2003 – 2004 - 2005.

FORMULE

Constitution :

- 1 poule de 8 clubs
- 2 poules de 8 avec 1 exempt dans chaque poule
- sur 14 journées en match A/R.

Poule A : BEAUSSET CASTELLET 1- Exempt – ST RAPHAEL VAR HB 2 – Ent CUERS PIERREFEU HB – AMSL FREJUS – HB ROCBARON VAL D'ISOLE – HBC DU GOLFE – HBC Canton de FAYENCE

Poule B : BEAUSSET CASTELLET 2 – **US CRAUROISE 1** – TOULON ASCM HB – HBC BRIGNOLAIS – LA SEYNE VAR HB – HBC ST MAXIMIN – SANARY HB – HB GARDEEN

Poule C : HYERES OSHB – ST RAPHAEL VAR HB 1 – ST RAPHAEL VAR HB 3 – HB VAL D'ARGENS – COUDON GAPEAU HB – HBC DU LUC EN PROVENCE – Ent du GOLFE de ST TROPEZ – HBC VIDAUBAN.

Finalités : 1ers de chaque poule en match A/R sur 6 journées

Finalité basse : 3 poules redistribuées sur match aller simple sur 6 journées.

REGLEMENT

Ceux de la FFHB, et Règlement particulier « U15 Masc » Secteur 83

Tous les joueurs doivent être qualifiés au jour de la rencontre

7 contre 7

➤ **Durée des rencontres** : 2 x 25' avec 10' de pause.

- ✓ **1^{ère} période** : engagement normal, défense étagée : 2 joueurs minimum en dehors des 9m.
- ✓ **2^{ème} période** : engagement normal, défense libre

Sur le match : pas de changement attaque-défense
pas de prise en stricte en égalité numérique.

➤ **3 temps mort** par équipe suivant le règlement fédéral.

➤ **Exclusion** : 2'

➤ **Ballon** : taille n° 2

➤ **Arbitrage** : assuré par le club recevant (arbitre ou jeune arbitre du club impérativement accompagné d'un tuteur). Après accord des clubs, des jeunes arbitres du club visiteur peuvent officier à condition d'être accompagnés d'un tuteur. Certaines rencontres peuvent être arbitrées par des arbitres désignés par la CDA (formation, suivis ...).

➤ **Table de marque** : doit être tenue par un adulte licencié inscrit sur la feuille de match électronique.

➤ **Restriction de participation** :

Article 95 des Règlements Généraux FFHB

7 Majeur : Un club engageant 2 équipes dans une même compétition doit fournir à la CTOC 83 la liste de 7 joueurs qui ne pourront évoluer qu'en équipe première (sous-entendu la plus performante).

La CTOC Secteur 83 se réserve le droit de modifier cette liste à l'issue de la 3^e journée de la compétition s'il n'y a pas concordance avec la liste déposée.

SANCTION : match perdu par pénalité.

Toutes demandes de report de rencontre et d'inversion (dans Gest'Hand), doivent être effectuées dans les règles. Aucun accord téléphonique ne sera toléré.

➤ **Feuille de Match :**

- La rubrique « responsable de terrain » doit être correctement remplie (inscription d'une **personne majeure, licenciée et présente dans le gymnase**).
- Après accord des 2 clubs, les rencontres pourront se dérouler en semaine.
 - Les équipes n'ayant pas de joueurs retenus pour les sélections départementales peuvent jouer les matches le Dimanche (après accord préalable du club).

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes.

La CTOC Secteur 83 se réserve le droit de modifier le présent règlement.

CTOC Secteur 83

